

## Appel à Projets REFUG2018

# Apprentissage du français à destination des demandeur.euse.s d'asile parisien.ne.s résidant en centres d'hébergement

### OBJECTIFS

- Mieux répondre aux besoins des demandeur.deuse.s d'asile en termes d'apprentissage du français et de connaissances sur la vie quotidienne en France pour faciliter leur adaptation
- Répondre aux demandes des centres d'hébergement ayant exprimé le besoin de mise en place de cours de français
- Expérimenter des modules de formation adaptés aux spécificités du public ciblé

### PUBLIC VISÉ

- ✓ Demandeur.deuse.s d'asile hébergé.e.s en centre d'hébergement.
- ✓ Personnes non ou peu scolarisées dans leur pays d'origine, (grand) débutant à l'oral et à l'écrit

### CONTENUS

- Communication orale et écrite sur 3 domaines :
  - ✓ Vie publique : codes socioculturels
  - ✓ Vie pratique : transports, logement, santé, famille, culture.
  - ✓ Vie professionnelle : ouverture sur le monde du travail.
- Sorties de proximité et parcours culturel

### DATES ET LIEUX

#### Formation

**Dates** : du 10 octobre 2018 au 21 décembre 2018.

**Durée et rythme** : 3 groupes auront accès à une formation de **90 heures** chacun, à raison de 8 heures par semaine (jours et horaires de formation variables selon les groupes).

**Lieux** : Paris 18<sup>ème</sup> (différents lieux, à préciser selon les groupes)

**Atelier théâtre** : suite de parcours au bénéfice des stagiaires ayant suivi la formation et motivés pour poursuivre l'apprentissage du français par la méthode Glottodrama®, de janvier 2019 à avril 2019, au rythme de 6 heures hebdomadaires, à Paris 18<sup>ème</sup>

### NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES

- 45 places, soit 15 personnes par groupe.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

- ◆ Contactez la coordinatrice du projet pour vérifier le profil des candidat.e.s et les inscrire à un rendez-vous d'évaluation (entretien + test).  
Contact : Odile DELACROIX - Coordinatrice de Projet - 06 63 40 33 49 – [odile.delacroix@cefil.org](mailto:odile.delacroix@cefil.org)
- ◆ Formation gratuite et non rémunérée.